

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 16 mars 1904.



Le Souverain-Pontife vient de trancher la question du patriarcat de Venise. On sait que Sa Sainteté en montant sur le trône pontifical avait conservé son ancien siège, non qu'elle voulût en garder toujours l'administration, mais pour avoir le temps de choisir la personne qui lui semblerait la plus propre à le remplacer. C'est d'ailleurs ce que fit Léon XIII, qui conserva l'administration du siège de Pérouse jusqu'au moment où il y nomma, le 27 février 1880, Mgr Foschi. En 1882, il conféra à ce siège la dignité archiépiscopale sans cependant en faire une métropole pourvue de suffragants.

— Le pape voulait élever à cette dignité Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance, prélat distingué et qui est allé récemment en Amérique pour s'occuper des Italiens qui émigrent aux Etats-Unis. La nomination de ce prélat avait semblé chose faite, mais il a fini par refuser. Il est à Plaisance depuis 1876, a 65 ans et désiret finir ses jours dans un diocèse qu'il connaissait à fond et où il était honoré, vénéré et estimé de tous. Pie X a dû se rendre à ses raisons et l'a laissé à ses chères ouailles.

— Il y avait pour le patriarcat de Venise la grosse question du patronage royal. Elle avait été, comme nous l'avons dit, agitée sous Léon XIII ; et on était arrivé à une solution amiable, provisoire, dans la nomination du cardinal Sarto — qui ne reçut l'*exequatur* que lorsque le pape eut accordé la préfecture de l'Erythrée et remplacé les Isaristes français par les capucins italiens. La question pouvait se représenter cette fois ; mais Pie X a agi de telle manière que tout s'est arrangé sans heurt, sans éclat, sans rien sacrifier des droits de l'Eglise. Il fit savoir au gouvernement royal qu'il aurait pour agréable de nommer, comme son successeur, Mgr Aristide Cavallari qu'il avait fait son auxiliaire quelque temps après son élection. Et le